

- 4-3 -
Plan des dispositions
particulières

Dossier d'approbation du projet de PLU

Conseil territorial du 14 décembre 2016

Alfortville - Remy-Saint-Leger - Romainville-sur-Marne
Charenton-le-Pont - Créteil - La Courneuve-sur-Seine
GRAND PARIS SUD-EST Avenir
Le Plessis-Robert - L'Herminette - Mandres-les-Roses
Nanterre-la-Folie - Noisy-le-Grand - Ormesson-sur-Marne
Pierrefitte-sur-Seine - Saint-Denis - Vincennes

Echelle : 1/3 000e

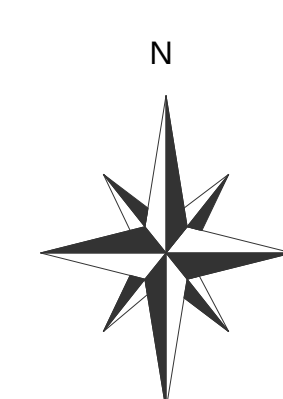
LÉGENDE

 Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
(cf. document n°3 du dossier de PLU)

 Périmètre de contrôle de la taille des logements
(cf. partie 1, chapitre 1 du règlement)

 Linéaire de rez-de-chaussée actif
(cf. partie 1, chapitre 1 du règlement)

 Gestion des eaux pluviales : limitation du débit de fuite à 2 l/s/ha.
Pour le reste du territoire communal, le débit de fuite est limité à :
- 1 l/s pour les parcelles < 1 000 m²
- 10 l/s/ha pour les parcelles > 1 000 m²
(cf. partie 1, chapitre 6 du règlement)



CRÉTEIL

CHOISY-LE-ROI